Demande de participation au financement d’une école thématique

*MàJ 2 janvier 2020*

L’école thématique est une modalité de formation dont l’objectif est un transfert de savoirs au moyen de cours de très haut niveau. Comme toute modalité de formation, l’école thématique est construite selon une cohérence pédagogique et un déroulé définis par une équipe pédagogique. Une école thématique se distingue ainsi d’un colloque ou encore d’un séminaire en ne se limitant pas à une juxtaposition d’exposés courts. Le programme comprend généralement des interventions magistrales et des temps de travail favorisant les échanges d’idées et la pratique scientifique. La durée de l’école, l’alternance des activités, la présence continue des intervenants et des participants, le déroulement en résidentiel favorisent un réel transfert du savoir, une appropriation des connaissances et une immersion des participants dans la thématique scientifique proposée.

**L’ED SMEMaG entend promouvoir la participation des doctorants à ce type de formation par la mise en place d’une aide financière d’un montant maximal de 500€ par doctorant. Cette aide ne pourra être accordée qu’une seule fois au cours des 3 ans de thèse.**

L’enveloppe budgétaire allouée pour cette opération reconduite annuellement s’élève à 7000€ (ce qui correspond au financement partiel d’une école thématique pour 14 doctorants par an). Si le nombre de demandes excède le nombre de possibilités de financement, la direction de l’ED procèdera à un choix (à raison des deux sessions par an). Les critères de choix comprendront, entre autres, l’adéquation de la thématique de l’école avec le sujet de thèse et le niveau scientifique de l’école thématique. La direction de l’ED veillera également à un équilibre entre spécialités (pôles) et laboratoires.

Le formulaire ci-dessous est à remplir par le doctorant et à faire signer par le directeur de thèse et le directeur d’unité. Il est ensuite à envoyer au format.pdf à :

Madame Christine Verrecchia :  christine.verrecchia@ens-paris-saclay.fr

**Les dates butoirs de dépôt sont respectivement le 31 janvier pour la 1ère session et le 31 juillet pour la 2nde session.**

**Procédure pour le reversement des fonds (une fois l'école thématique passée)**

1/ envoi des justificatifs à l'ED SMEMaG (christine.verrecchia@ens-paris-saclay.fr): attestation de participation émise par l'organisateur + copie des titres de transport + notes de frais éventuels;

2/ émission d’un bon de commande de l’ENS Paris-Saclay vers les établissements du montant de la subvention octroyée (une copie sera envoyée aux unités de recherche);

3/ émission par les établissements d'une facture rappelant le numéro de bon de commande et le nom de(s) l’() unité(s) de recherche concernée(s) et envoyée à l'ED SMEMaG (christine.verrecchia@ens-paris-saclay.fr);

4/ règlement de la facture par les services financiers de l'ENS Paris-Saclay.

Pour les laboratoires de l’ENS, un reversement en interne sera réalisé (les points 2, 3 et 4 ne s'appliquent pas).

**Formulaire à renvoyer à la direction de l’ED SMEMaG**

Nom : Prénom :

E-mail :

Laboratoire :

Etablissement d’inscription :

**Renseignements concernant l’école thématique**

Titre de l’école :

Lieu :

Dates :

|  |  |
| --- | --- |
|  | Montants estimés |
| Voyage | € |
| Frais d’inscription  | € |
| Hébergement   | € |
| Montant total  | € |

**Descriptif sommaire (joindre le programme, adresse internet etc…):**

Avis motivé et signature du directeur de thèse

Avis motivé et signature du directeur d’unité